

**ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE
SUR LES PROPRIÉTÉS BATIÉS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
A S S P B 3 3**

Présidente : Mme Claude TOULOUSE
51, avenue du Commandant d'Aussy
33110 LE BOUSCAT
☎ : 05 56 02 93 20

« BULLETIN DE LIAISON »

*Depuis l'Assemblée Générale de notre association qui avait réuni une centaine d'adhérents, le 1^{er} juin dernier, nous n'avions pas repris contact avec vous et, ce n'est pourtant pas faute d'être restés inactifs ! Une réunion avait tout d'abord été envisagée pour faire le point de la situation. Mais, vu la saison qui se prête mal aux déplacements (jours très courts, brouillard ou pluie) j'ai opté pour le **bulletin de liaison** dont nous vous présentons le premier exemplaire afin de vous tenir informés de nos démarches et actions. Nous en avons volontairement repoussé la date d'envoi pour vous faire part de la réunion du 30 octobre, en Charente Maritime, dont vous pourrez lire les informations en fin de bulletin et des toutes dernières actions en préparation.*

*Après la période des vacances où, les membres du bureau et le personnel des administrations étaient souvent absents, nos activités ont repris sur un rythme assez intense, comme vous allez pouvoir le constater ci-après. Avant de vous en énumérer la liste, je voudrais insister sur le fait qu'un **bulletin de liaison** est un moyen de communication qui nous permet de **vous informer, mais aussi de recevoir vos remarques, vos informations ou vos idées** de façon à établir un véritable **dialogue entre vous et nous**. Vos courriers ou coups de téléphone seront toujours les bienvenus et seront appréciés. Beaucoup d'entre vous le savent d'ailleurs déjà et je continuerai à être toujours à votre écoute (mercredi déconseillé). Dans le problème qui nous rassemble, il n'y a rien de pire que l'isolement ou l'éloignement : on perd courage et avec le temps qui passe, on n'a plus envie de continuer à se battre ! Et, c'est ce qu'il ne faut surtout pas faire, les pouvoirs publics n'attendant qu'une chose, que nous renoncions !*

Donc, pour tous ceux qui sont restés silencieux, mais aussi pour tous en général, voici le résumé de ce que nous avons fait depuis notre dernière rencontre.

Motion de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2004

*Rappelons qu'au cours de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin, nous avons rédigé une **motion** signée par les 100 personnes présentes. Elle fut envoyée au Premier Ministre et aux trois Ministres qui composent la Commission Interministérielle (Intérieur, Finances, Écologie) au Préfet, aux 11 Députés de la Gironde, à tous les Conseillers Généraux et tous les Maires de nos adhérents. Au cours de l'été, quelques réponses nous sont parvenues, réponses en général de simple courtoisie, n'apportant rien de réellement positif. Signalons toutefois que la majorité des élus n'ont même pas répondu.*

Commission Interministérielle du 24 juin 2004

*C'est dans ce contexte, que la commission interministérielle s'est réunie, le 24 juin dernier et a émis un **avis défavorable** à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les 198 communes de la Gironde qui avaient fait une déclaration pour les sinistres résultant des mouvements de terrain consécutifs à la déshydratation et à la réhydratation des sols intervenus en 2003.*

Malgré les difficultés engendrées par la période de vacances, les membres du Bureau et les coordinateurs des quartiers et communes de l'Association se sont réunis régulièrement afin de réfléchir et rassembler les informations nécessaires à un plan d'opérations efficaces.

Réexamen du 5 août 2004

Le 5 août 2004, les Maires des communes concernées (mais pas tous) recevaient une lettre de la Préfecture les informant « **qu'un réexamen des situations les plus difficiles et caractéristiques allait intervenir rapidement** ». Et, « **afin d'en établir la liste** », ils devaient « **au plus tard pour le vendredi 6 août, adresser toutes propositions utiles** » ... dont « **la situation sociale des propriétaires des logements concernés** ». Conditions impossibles à respecter vu les délais impartis et de surcroît, inadmissibles, car contraires au code des assurances ; injustice flagrante générée par cette dernière clause, puisque nous avons tous cotisé pour être indemnisés en cas de reconnaissance de catastrophe naturelle. De plus, en cette très grande période de vacances, les absences des membres du Bureau, du personnel des administrations, comme celles des propriétaires concernés ne pouvaient être que préjudiciables à une réaction immédiate. Et, ce n'est d'ailleurs qu'en septembre que nous avons appris que de nombreux maires n'avaient jamais reçu cette lettre ou n'avaient pas eu le temps d'y répondre ; leurs communes furent donc exclues du fameux réexamen ! Soulignons également que ce courrier ne fut adressé qu'aux seuls maires des communes de la Gironde, du Lot et Garonne et des Yvelines. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information sur l'avancement de ce dossier, ce qui est regrettable, compte tenu de l'aggravation de certaines situations et du désarroi de certains adhérents.

Fin août 2004, un arrêté ministériel a reconnu en état de catastrophe naturelle 5 communes de Gironde, pour l'été 2002. Bien que ce soit très insuffisant et que cela ne corresponde pas à la période la plus préoccupante, nous nous réjouissons d'avoir obtenu ce maigre résultat !

Notre correspondance du 23 octobre 2004

Pour cerner le problème avec exactitude et pouvoir obtenir un recours, nous avons adressé une lettre aux 198 maires des communes sinistrées leur demandant de nous dire s'ils avaient reçu la lettre du 5 août et si oui, comment ils avaient réagi devant les délais extrêmement courts qui leur étaient impartis. De plus, nous avons profité de ce courrier du 23 octobre pour demander, à tous les maires, de nous aider activement, de prendre position en notre faveur et de faire mettre notre problème à l'ordre du jour de l'Assemblée des Maires de France qui doit se tenir mi-novembre. A ce jour, les réponses nous arrivent, peu à peu, et vont toutes dans un sens positif.

En octobre, nous avons eu de nombreux contacts avec un certain nombre de Maires qui se sont ralliés à notre cause, dans le Libournais ou l'Entre Deux Mers, en particulier. De nombreuses démarches et pourparlers ont eu lieu avec ces élus et avec deux députés, M. Dubourg et Mme Bouragué. Une note rédigée, en collaboration avec nous, par le Maire de Guîtres, a été remise à M. de Villepin, Ministre de l'Intérieur, venu à Bordeaux le 14 octobre dernier, par l'intermédiaire de M. Madrelle, pour qu'il fasse accélérer les choses.

Forum de MIRAMBEAU - 30 octobre 2004

A l'initiative de l'Association des Sinistrés de la Sécheresse des Propriétés Bâties de Charente Maritime (A S S P B 17), le premier Forum des Associations de défense des sinistrés de la sécheresse s'est déroulé, le 30 octobre dernier, à Mirambeau (17)

Étaient présents les responsables des départements suivants : Charente (16), Charente Maritime (17), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Loiret (45), Lot et Garonne (47) ; Sarthe (72), Deux Sèvres (79). S'étaient excusées les délégations du Loir et Cher, de Loire Atlantique, des Yvelines et du Var.

De très nombreux sujets ont été abordés dont, en particulier :

- les recours possibles,
- les relations avec les compagnies d'assurance,
- les expertises,
- les relations entre les associations et les élus,
- la Préfecture, pour obtenir satisfaction.

Notre idée de demander que notre problème soit mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Maires de France, qui aura lieu du 15 au 18 novembre prochain, a été retenue par l'ensemble des départements représentés.

L'examen de toutes les mesures déjà prises met en évidence le nombre considérable de sinistrés laissés pour compte. Le choix des critères retenus se révèle d'une grande complexité et génère un immense sentiment d'injustice.

Création d'un collectif

Après débat, il a été décidé, à l'unanimité des personnes présentes, de créer un **collectif A S S P B**.

**Un site Internet du collectif A S S P B a été créé
À l'adresse suivante : <http://asspb.free.fr>**

Ce collectif représente environ 2000 sinistrés adhérents.

*Le collectif a manifesté la volonté de mettre tout en œuvre pour la défense des intérêts de ses adhérents. Il a été décidé de faire appel à toutes les instances de décisions afin d'obtenir la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, pour tous les sinistrés, **sans discrimination d'aucune nature.***

*Un courrier destiné aux Président de la République, Premier Ministre, Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Sénat a été rédigé sur place. Un article pour la **PRESSE** ayant pour titre*

« MAISONS SINISTREES – CREATION D'UN COLLECTIF »

a également été rédigé sur place.

Action en cours de préparation

*Une **conférence de presse** organisée conjointement avec Monsieur le Maire de Guîtres et notre association de Gironde aura lieu :*

**le lundi 22 novembre prochain, à 10 heures
Mairie de Guîtres.**

Des journalistes seront présents : Journal SUD OUEST – Journal LE RESISTANT – F3 – F2 – M6 et TV7.

A CE JOUR, L'ASSOCIATION EST COMPOSÉE DE 160 ADHÉRENTS